

L'hébergement du grand âge à la lumière du Covid-19

L'actuelle pandémie pourrait faire évoluer la conception et le fonctionnement des Ehpad. Mais en la matière, le conditionnel reste de rigueur.

A quelque chose malheur est bon, dit l'adage. Voire... La canicule meurtrière de l'été 2003 avait conduit les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) à réserver des espaces climatisés et/ou rafraîchis. Les crises, qu'elles soient climatique, sociale ou sanitaire, servent de révélateur. Celle du Covid-19, avec son cortège de décès survenus dans leurs murs, ne fait pas exception et a permis de sérier insuffisances programmatiques, conception problématique et autres dysfonctionnements. L'architecte Patrick Laroudie de l'agence BVL Architecture (*lire ci-dessous*) relève ainsi « l'absence de lieux spécifiques permettant de maintenir le lien physique et social entre le résident et sa famille, de même que celle d'espaces de sommeil et de vie pour le personnel, lorsque celui-ci a voulu rester confiné dans l'établissement ».

Le constat est là. Mais dans quelles directions repenser le modèle quant à sa programmation, son implantation, son organisation interne ? Si « rajouter de la vie aux années, plutôt que des années à la vie » est un impératif, la relégation en périphérie de ville n'est sans doute pas le meilleur moyen d'y parvenir. L'insertion en cœur de bourg, s'il participe d'une modeste revitalisation du

tissu local, permet surtout de lutter contre la solitude et l'ennui des pensionnaires. La dimension humaine de l'architecture pour le grand âge passe aussi par l'échange et le contact, fut-il simplement visuel, avec la vie extérieure, la ville, le mouvement. Comme le souligne l'architecte Philippe Ameller (agence Ameller Dubois), « personne n'est jamais content d'aller en Ehpad... ». A cet égard, la chambre est au cœur du dispositif. On l'a vu avec des pensionnaires confinés dans leurs 15 à 20 m².

L'appropriation est le maître mot, qui passe par un aménagement privilégiant les composantes spatiales d'un « vrai logement », avec sa séquence d'entrée, son séjour, sa salle d'eau, etc. Sans oublier des échappées visuelles sur le lointain, voire un prolongement extérieur - balcon, loggia -, seul exutoire en cas de (re)confinement.

Ambiance hôtelière vs. hospitalière. La pandémie a aussi fait émerger un certain nombre de propositions, relevant parfois du bon sens, comme la séparation des flux visiteurs/ résidents pour éviter les brassages. L'articulation des espaces entre eux peut également être repensée à l'aune d'une ambiance davantage hôtelière qu'hospitalière. Et le modèle classique - espaces communs en

« L'Ehpad doit être un lieu de vie et d'échanges »

Patrick Laroudie,
architecte (BVL Architecture).

M Les maisons de retraite sont devenues des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad). Quelles évolutions sont associées à ce changement de nom ? Ehpad n'est pas le plus joli des acronymes pour évoquer un lieu de vie et de soins. Le grand changement réside



sans doute dans le D de dépendante, car la population qui entre aujourd'hui dans ce type d'établissement l'est de plus en plus. Je pense que l'on a tout de même énormément progressé depuis l'époque des anciens hospices, puis des maisons de retraite, et aujourd'hui des Ehpad. Il est nécessaire de continuer à les faire évoluer.

M En tant qu'architecte, quel constat dressez-vous de l'état actuel de ces bâtiments ? Nous découvrons des établissements à rénover souvent à la limite de l'insalubrité. Les chambres sont petites - moins de 20 m² - et les salles de bains individuelles désuètes, voire



Les salons de cet Ehpad situé à Châlus (Haute-Vienne) ont permis aux résidents de maintenir le lien social durant le confinement (*lire p. 58-59*).

rez-de-chaussée et chambres aux étages - d'évoluer, par exemple, vers une fragmentation en sous-unités autonomes qui, à chaque niveau, panachent chambres, salons partagés, lieux d'activités, offices de réchauffage des repas, salle à manger ou encore jardin d'hiver. Autre piste pour éviter la ghettoïsation, une plus grande mixité programmatique : logements sociaux, commerces, crèche, résidence étudiante... pourraient ainsi trouver à cohabiter, pour

autant qu'il ne s'agisse pas de la simple juxtaposition d'éléments de programmes célibataires, sans réels liens entre eux, mais qu'ils mutualisent des fonctions et des espaces.

Passé l'état des lieux et les vœux, Patrick Laroudie se fait fataliste : « Pour l'instant, on ne trouve aucune trace du Covid-19 dans les programmes qui sont lancés. » Le « monde d'après » est demandé à l'accueil... ● J.-F. D.

inexistantes. Dans le cadre d'opérations à bâtir, nous sommes contraints et bridés par des programmes souvent inadaptés au regard d'une évolution nécessaire et par des règles surfaciques et budgétaires édictées par les agences régionales de santé (ARS) et les départements qui sont arc-boutés sur les mètres carrés et les tarifs d'hébergement.

M Les budgets publics pourraient-ils être plus conséquents et les surfaces plus généreuses ?

Une telle décision relève du politique. Annoncée depuis plusieurs années, la loi « Grand âge et autonomie » est sans cesse repoussée. Mais elle doit

également résulter d'une volonté de la société : que souhaitons-nous pour nos aînés, pour nos parents et éventuellement pour nous à moyen terme ? L'Etat et les ARS doivent se poser la question de la conception des Ehpad d'aujourd'hui et de demain. Cela passera inévitablement par des augmentations de surfaces et de coûts, par plus d'intégration de nouvelles technologies, mais également par une meilleure réflexion sur ce lieu qui doit être avant tout un lieu de vie et d'échanges.

M La crise sanitaire va-t-elle changer la façon de concevoir les Ehpad ? On peut imaginer qu'à la suite de cette pandémie, de nouvelles

obligations réglementaires pèsent sur l'architecture des Ehpad : un double sas entrée/sortie suivant le principe de marche en avant, un espace visiteurs respectant les règles de distanciation en cours, des chambres plus spacieuses pour vivre « mieux » des périodes de confinement, des chambres d'appoint pour le personnel, ainsi que des locaux de stockage supplémentaires pour les équipements et consommables spécifiques à une crise sanitaire. Mais depuis le premier confinement jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas eu une once d'avancée dans ce domaine-là.

● Propos recueillis par Milena Chessa



Vie d'hôtel De l'hospice à la chambre avec vue

Inauguré en 1899, l'hospice Roederer-Boisseau est considéré comme la plus ancienne résidence pour personnes âgées de Reims (Marne). A défaut de pouvoir mettre l'édifice aux normes de sécurité incendie, le CHU de la ville a fait construire juste à côté un Ehpad de 90 lits.



L'établissement, conçu par l'agence d'architecture Ameller Dubois, a été livré en décembre 2019. Mais le déménagement n'a pu être effectué qu'en mai 2020, après le premier confinement.

« Aujourd'hui, le bâtiment n'est pas exploité comme il le faudrait car le contexte sanitaire n'est pas favorable, regrette Christelle Comte, cadre supérieure au pôle Ehpad du CHU de Reims. La salle à

1 - Passé le seuil d'entrée coloré, chaque chambre individuelle est équipée d'une salle de bains, d'un lit et de mobilier en bois. **2** - Le hall d'accueil est surmonté de deux salles à manger avec balcon. **3** - Les baies vitrées permettent d'éclairer naturellement le couloir et de voir le paysage.



manger des résidents, par exemple, devrait être un lieu de vie ouvert toute la journée. Or elle sert aussi temporairement aux soignants qui ne peuvent pas respecter la règle de distanciation physique dans leurs locaux. La contrainte de place et la désinfection obligatoire après chaque utilisation empêchent d'investir pleinement cet espace.»

La nouvelle résidence comprend deux parties: l'une en forme de boomerang, extravertie sur un paysage arboré; l'autre, de forme carrée, introvertie sur un patio végétalisé. Une infirmerie opère la jonction. « Nous voulions offrir aux personnes âgées et/ou dépendantes une demeure à l'ambiance plus proche de celle d'un hôtel que d'un hôpital », décrit l'architecte Philippe Ameller. De l'entrée à la chambre, le parcours propose ainsi une variété de matières, de couleurs et de vues intérieures et extérieures.

« **Concilier le confort et les soins** ». « Un Ehpad rattaché à un CHU présente généralement un caractère très hospitalier dans son aménagement, constate Christelle Comte. Ici, pas du tout. Ce qu'on voit en premier, c'est l'aspect hôtelier, avec des meubles en bois et des couleurs agréables aux murs. Nous avons réussi à concilier le confort et les soins des résidents. » Pour Camille Henry, architecte à l'agence Ameller Dubois, le défi consistait à « éviter les têtes de lit trop médicalisées et les dalles de faux plafond afin d'obtenir un intérieur plus domestique ». Les dortoirs de l'ancien hospice du XIX^e siècle font bel et bien partie du passé. ● M.C.



➔ **Maîtrise d'ouvrage**: CHU de Reims. **Maîtrise d'œuvre**: Ameller Dubois (architecte mandataire), Isabelle Faupin (architecte d'opération). **BET**: Trigo (TCE, économiste), Agi2d (HQE), TCA Ingénierie (OPC). **Principales entreprises**: Eiffage (gros œuvre), Lemoine (menuiseries extérieures), Les Ateliers de Reims (menuiseries intérieures), Lagarde (peinture). **Surface**: 4 740 m² SP. **Coût des travaux**: 8,35 M€ HT.



HIPPODROME de MAISONS-LAFFITTE

APPEL À MANIFESTATION D'INTERET



La Ville de Maisons-Laffitte et France Galop lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt pour mettre en œuvre un projet global générant des recettes annuelles pérennes et assurer la tenue de 26 jours de journées de courses hippiques par an.

Il a pour objet de définir le modèle économique et juridique permettant l'exploitation d'un programme privé sur le site de l'Hippodrome, fondé sur la réhabilitation (possibilité d'extension), la commercialisation et la gestion des bâtiments, l'exploitation des espaces extérieurs.



- ▶ un site de 92 ha en bord de Seine
- ▶ un bâtiment de 12 600 m²
- ▶ Conception, réalisation et commercialisation d'un nouveau pôle tertiaire et de loisirs dans l'Ouest Parisien.

Appel à manifestation d'intérêt et annexes techniques : www.marches.maximilien.fr
Date limite de réception des dossiers : mercredi 31 mars 2021 à 12h
Pour tout renseignement : ami.hippodrome@maisonslaffitte.fr